

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE
ARRONDISSEMENT D'AUTUN
CANTON DE SAINT-VALLIER
COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES

Délibération du conseil municipal



SEANCE DU 29 JANVIER 2024

Délibération n° CM2024_04

Convocation du 19 janvier 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Quorum : 14

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de votants : 27

Thème : AFFAIRES FINANCIERES

Objet : débat d'orientations budgétaires 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-neuf du mois de janvier, le Conseil Municipal de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES, s'est réuni à la salle de la Trèche, sous la présidence de M. Jean-Claude LAGRANGE, Maire.

Sont présents : M. LAGRANGE, Mme PERRIN, M. FOURRIER, Mme SEVIN, M. DEFACHELLE, Mme GRANDO, Mme RICHARD-PERROT, Mme GILLOT, Mme CARNOT, M. DE ABREU, M. PAQUAUX, M. WACKENHEIM, Mme ZARÉBA, Mme DOUHARD, Mme FRÈRE, M. JATOCHA, M. LABAUNE, M. TREUILLET, M. LOCTIN, M. MARTIN, Mme PRIET, M. ANDRÉ.

Sont excusés : M. PICHARD qui a donné pouvoir à M. DEFACHELLE
M. GRAS qui a donné pouvoir à M. LAGRANGE
Mme BRUNEL qui a donné pouvoir à Mme GRANDO
Mme MAES qui a donné pouvoir à Mme PERRIN
Mme MARTIN-ROUSSEAU qui a donné pouvoir à M. MARTIN

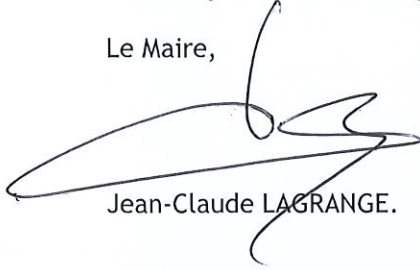
Secrétaire de séance : Madame Tatiana RICHARD-PERROT

RAPPORT PRESENTÉ PAR : V PERRIN

Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),
Considérant que le D.O.B. de la commune de Sanvignes-les-Mines est organisé dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif par le conseil municipal,
Considérant que les éléments nécessaires au débat ont été transmis aux conseillers municipaux,
Considérant que le débat a eu lieu en séance,
Sur proposition du rapporteur,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
- Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Jean-Claude LAGRANGE.



La secrétaire de séance,



Tatiana RICHARD-PERROT.

Transmis à la Sous-Préfecture le 8 février 2024
Publié sur le site internet de la commune le 12 février 2024.